

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle du conseil municipal de Bernay, Hôtel de Ville, Place Gustave Héon – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 4 avril 2022

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme HALBOUT Nicolle, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora Mme PERRET Florence, Mme PREYRE Françoise, Mme VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle

Pouvoirs : Mme GARNIER a donné pouvoir à M. BOULAYE ; M. POUCKET a donné pouvoir à Mme VAGNER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BOULAYE

**Objet : Petite Enfance - Signature d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement – Prestation de service « Relais petite enfance » - RPE - Missions renforcées avec la Caisse d'Allocations Familiales**

***PJ : 4 avenants***

Il est rappelé que des conventions d'objectifs et de Financement – Prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » ont été signées avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour chacun des relais. Elles couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Cependant, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil conduite en 2021, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renomme les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en « Relais petite Enfance » (RPE). Ils sont alors reconnus comme « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ».

Aussi, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de répondre aux enjeux du secteur, lesdites conventions font l'objet d'avenants. Ces derniers couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et concernent les 4 relais situés à Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny et La Trinité de Réville.

Les avenants précisent les objectifs de ce service aux familles ainsi que le financement complémentaire pour les RPE qui s'engagent dans **au moins une des trois missions renforcées** ci-après :

- Mettre en place un RPE guichet unique et traiter les demandes formulées sur le site monenfant.fr,
- Proposer un accompagnement à la professionnalisation en organisant de petits groupes d'analyse de la pratique,
- Assurée la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Cela implique :

- ✓ Que les Relais Petite Enfance s'engagent dans une (ou plusieurs) des missions renforcées et s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle (projet de fonctionnement).
- ✓ Un financement (bonus) de 3 000 € qui s'ajoutera à la prestation de service si les indicateurs sont atteints.
- ↳ **A noter** : les RPE peuvent s'engager sur plusieurs missions renforcées mais ils ne peuvent bénéficier du bonus qu'une fois par an.

Il est spécifié les éléments d'analyse suivants :

Missions renforcées	Descriptifs	Ce que cela implique
<b>Le guichet unique et traitement des demandes formulées sur le site monenfant.fr</b>	<p>Accompagne les familles et facilite la mise en relation de l'offre d'accueil.</p> <p>Unique porte d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil</p> <p>Unique lieu d'information (LINF) référencé sur le site mon-enfant.fr</p> <p>Partenariat-travail en réseau-participation aux commissions d'attribution des places.</p>	<p>Demander l'habilitation pour figurer sur le site monenfant.fr</p> <p>⇒ Pas de coût supplémentaire</p>
<b>Les groupes d'analyse de pratique</b>	<p>Organisation des groupes d'analyse de la pratique à destination des professionnels. (Minimum 6h et au moins 3 séances /an)</p>	<p>Gérer les sessions et la logistique</p> <p>Mobiliser les professionnels</p> <p>⇒ Coût supplémentaire estimé à environ 300 € / séance / RPE</p>
<b>La promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel</b>	<p>Mise en place d'une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel en organisant des événements.</p> <p>Réalisation d'actions partenariales, de nouveaux outils de communication (journal, expo, vidéo...)</p>	<p>Mobilisation du service communication</p> <p>Accorder du temps aux responsables RPE pour renforcer les actions partenariales</p> <p>Coût important</p>

⇒ Il est proposé de retenir la mission renforcée « Guichet Unique » pour l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les avenants aux conventions d'objectifs et de financement – Prestation de service « Relais Petite Enfance » - Rpe – Missions renforcées, pour chacun des 4 relais du C.I.A.S.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants ainsi que tous documents afférents à leur exécution.
- ✓ Opte pour la mission renforcée « guichet unique et traitement des demandes formulées sur le site monenfant.fr ».

**Résultats du vote au scrutin ordinaire :**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
12	2	14	0	14	14	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20220412-22D023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022